

## CONSTRUIRE EN BOIS : LES ENJEUX ACOUSTIQUES

**Jeudi 28 et vendredi 29 mai 2026 à Toulouse (31)**

Ou

**Jeudi 29 et vendredi 30 octobre 2026 à Montpellier (34)**

**\* Formation proposée en présentiel \***



**DURÉE :** 2 journées (14 heures)



**PUBLIC VISÉ :** Architectes, maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrages (promoteurs, collectivités, bailleurs sociaux...), techniciens et ingénieurs de bureaux d'études, économistes, contrôleurs techniques, charpentiers, constructeurs bois, etc.

>>> **Prérequis :** aucun



### OBJECTIFS :

- Comprendre les spécificités de la construction bois pour les aspects acoustiques
- Repérer les points durs acoustiques aux différents stades d'avancement des projets
- Organiser la prise en compte des enjeux acoustiques dans ses projets bois



### PROGRAMME :

#### JOUR 1

##### 1 - Introduction : la qualité de l'environnement sonore en France

- Etat des lieux
- Quelques statistiques
- Origine des nuisances
- Conséquences sur la santé
- Pathologies du bâtiment
- Les principales « non conformités » des bâtiments neufs, coût social du bruit

##### 2 - Propagation et perception

- La source et l'émission
- La propagation
- Les notions de fréquence, d'intensité, de puissance et pression acoustique
- Le fonctionnement auditif de l'homme
- Seuil de perception différentielle, introduction de l'échelle des dB
- Effets de masque et sonie
- L'ouïe : sens d'alerte
- Appréciation subjective de gêne, d'amélioration, de dégradations
- Courbes iso-soniques, introduction des courbes de pondération
- Le fonctionnement de la gêne occasionnée par le bruit et les conséquences

##### 3 - Le DB et son utilisation

- Définitions et échelles de valeurs
- Règles de calcul :
  - addition, correction de bruit de fond
  - calcul du niveau d'intensité moyenne (Leq)

##### 4 - Les effets du bruit

- Perception non auditive
- Repérage dans l'espace
- Alerte
- Notion de paysage sonore
- Les effets du bruit sur le sommeil
- Les conséquences du bruit : stress
- Perception auditive
- Intelligibilité de la parole
- Risque auditif (immédiat et long terme)
- Bruits utiles, dérangeants, masquants et/ou dangereux
- Traumatismes

##### 5 - La fréquence et les comportements en fréquence

- Spectres normalisés
- Bruits normalisés
- Recomposition d'un spectre en dB et dB(A)

## CONSTRUIRE EN BOIS : LES ENJEUX ACOUSTIQUES

**Jeudi 28 et vendredi 29 mai 2026 à Toulouse (31)**

Ou

**Jeudi 29 et vendredi 30 octobre 2026 à Montpellier (34)**

**\* Formation proposée en présentiel \***



**DURÉE :** 2 journées (14 heures)



**PUBLIC VISÉ :** Architectes, maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrages (promoteurs, collectivités, bailleurs sociaux...), techniciens et ingénieurs de bureaux d'études, économistes, contrôleurs techniques, charpentiers, constructeurs bois, etc.

>>> **Prérequis :** aucun



### OBJECTIFS :

- Comprendre les spécificités de la construction bois pour les aspects acoustiques
- Repérer les points durs acoustiques aux différents stades d'avancement des projets
- Organiser la prise en compte des enjeux acoustiques dans ses projets bois



### PROGRAMME - SUITE

#### JOUR 2

##### 1 - L'acoustique dans le bâtiment

- Isolement acoustique et affaiblissement acoustique (Parois massiques / Parois multiples)
- Les bruits de chocs
- Acoustique interne - réverbération
- Equipements techniques

##### 2 - Les indicateurs acoustiques dans la construction

- Indice d'affaiblissement acoustique
- Isolement acoustique
- Niveau bruits de chocs
- Tr/AAE

##### 3 - Les spécificités de la construction bois

- Les évolutions techniques, la R&D, la pratique
  - sur l'isolement acoustique vis-à-vis des bruits extérieurs
  - sur l'isolement acoustique entre locaux : les parois, les planchers, les liaisons
  - sur les bruits de chocs
  - sur l'acoustique interne

##### 4 - A partir de cas concrets les points durs

- Les parois et les planchers
- L'orthotropie
- Le choix des fixations
- Les triples et quadruples parois
- CLT sur solives, caissons, doublage
- La rigidité et la légèreté

- Les liaisons
- Les transmissions latérales
- Les nécessaires liaisons souples
- Les basses fréquences : une préoccupation « bois »

##### 5 - Que gérer, quand ?

- Positionner les points durs (acoustique) dans le planning du projet
- Identifier les clés (acoustiques)

##### 6 - La réglementation acoustique

- Objectifs de la réglementation :
  - différentes législations
  - bruit dans l'environnement
  - bruit des infrastructures de transport (PEB, PGS)
  - bruit dans les bâtiments
- Panorama et articulations des différents textes applicables en matière de bruit
  - code du travail (protection, émission des réverbérations des bâtiments)
  - loi sur la protection de l'environnement (études d'impact, établissements classés)
  - code de la construction (logements et attestations acoustique)
- La loi cadre de décembre 92 :
  - bâtiments (logements, enseignements, soins, hôtels, sport, hébergement)
  - les autres décrets (infrastructures de transports (terrestres, aériens), lieux musicaux, bruits de voisinage, objets bruyants...)


**FORMATEUR :** Guy Capdeville, Directeur général, responsable de l'activité bâtiment

**Compétences :** acoustique du bâtiment, acoustique des salles, isolement entre locaux, isolement de façades, bruit des équipements techniques du bâtiment • **Formation initiale :** DEST acoustique

**Important**

- Le nombre de stagiaires est limité à 12. L'inscription est définitive à réception du règlement ou de l'accord de prise en charge par l'OPCO.
- Une attestation de formation et une facture seront envoyées au terme de la formation.

[Adhérez](#)

**Date limite d'inscription le 13 mai 2026 pour la session de mai / le 15 octobre 2026 pour la session d'octobre**

**Prix :**

**450 € HT soit 540 € TTC (TVA 20 %) pour les adhérents du réseau Fibois Occitanie**

**550 € HT soit 660 € TTC (TVA 20 %) pour les non adhérents.**

Chèque à libeller à l'ordre de Fibois AuRA.

Chèque débité après la tenue de la formation sauf demande d'un délai supplémentaire.

**Délais de traitement de prise charge de la formation (en fonction de l'OPCO)**

Ces informations sont non exhaustives et vous sont transmises à titre informatif

- **FIPL** : le délai est fixé à deux mois : <https://www.fifpl.fr/procedures-prise-charge>
- **OPCO EP** : le délai est fixé à 20 jours maximum à réception du dossier complet : <https://www.opcoep.fr/>
- **Constructys** : le délai est fixé à 15 jours avant la date de la formation : <https://www.constructys.fr/>
- **Akto** : le délai est fixé à 20 jours avant examen du dossier : <https://www.akto.fr/>

**Prise en charge de la formation**

Fibois AuRA dispose du numéro de déclaration d'activité de formation continue **83 63 040 10 63 / Siret : 332 086 347 00033** déposé auprès de la DREETS AuRA.

Fibois AuRA est **certifiée Qualiopi** pour son activité de formation continue.

Conditions remplies pour une prise en charge par OPCO ou autre organisme collecteur.

**Modalités d'évaluation**

- **Fiche d'entrée en formation (informations et attentes stagiaire)**
- **Questionnaire d'évaluation des acquis des stagiaires en de fin de formation**
- **Fiche de satisfaction à chaud de la formation par les stagiaires**

Après réalisation le stagiaire recevra une attestation de fin de formation.

**Modalités d'accueil**

Séance de formation en salle.

Pour toute demande particulière (handicap,...), nous contacter, nous étudierons votre demande et nous examinerons ensemble les adaptations que nous pourrions envisager

**Méthodes mobilisées**

Moyens ou outils utilisés

- Paper-board**
- Vidéoprojecteur**
- Support de formation remis aux stagiaires**

**Modalités pédagogiques**

- Diaporama avec exposés**
- Méthode de formation participative**
- Etudes de cas**
- Documents ressources**



**Plus de renseignements : Fibois Auvergne-Rhône-Alpes : 04 73 16 59 79 -**

**Florence Malhière/Neige - Référente administrative : [contact.clermont@fibois-aura.org](mailto:contact.clermont@fibois-aura.org)**

**Jean-Pierre Mathé - Référent pédagogique et technique et référent handicap: [jp.mathe@fibois-aura.org](mailto:jp.mathe@fibois-aura.org)**


**DURÉE :** 2 journées (14 heures)

## BULLETIN REPONSE À COMPLETER

### FORMATION

#### Construire en bois : les enjeux acoustiques

Jeudi 28 et vendredi 29 mai 2026 à Toulouse (31)

Jeudi 29 et vendredi 30 octobre 2026 (34)

Présentiel

**Date limite d'inscription le 13 mai 2026 pour Toulouse / le 15 octobre 2026 pour Montpellier**

Entreprise / Organisme : .....

Activité : .....

Nom du (ou des) stagiaires: .....

Prénom du (ou des) stagiaire(s): .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Mail : .....

Nom et Prénom de la personne chargée de l'inscription: .....

Tél : ..... Mail : .....

participera à la formation les 28 et 29 mai 2026       540 € TTC par stagiaire si adhérent (voir page 2)  
 participera à la formation les 29 et 30 octobre 2026       660 € TTC par stagiaire si non adhérent (voir page 2)

Nombre de participants : ..... Montant : ..... €

 Pour cette formation, mobiliserez-vous un financement OPCO :       oui       non

Si oui, précisez le nom de l'OPCO : .....

 Souhaitez-vous nous faire part de difficultés nécessitant une adaptation de la formation :       oui       non

#### Comment avez-vous eu connaissance de cette formation ?

emailing       réseaux sociaux       news Fibois       encart publicitaire  
 bouche à oreille       autre : précisez.....

**A retourner par courrier avec le règlement à**
**Date / Cachet / Signature**

**Fibois Auvergne-Rhône-Alpes**  
**10 Allée des Eaux et Forêts**  
**63370 LEMPDES**

Fibois Occitanie est membre de :



Organisme de Formation : Fibois Aura :

